



# PROJET PEDAGOGIQUE 2021-2022 DE LA MAISON DES JEUNES

## I/ LES OBJECTIFS EDUCATIFS

Le projet pédagogique de la Maison Des Jeunes s'inscrit dans le « Projet pour l'enfance et la jeunesse » de la commune de Plaimpied-Givaudins, dont les objectifs définis sont les suivants :

- favoriser le contact avec tous, en les aidant à exprimer leurs besoins,
- favoriser l'accès à la citoyenneté et à la prise de responsabilité pour chacun, selon ses moyens,
- permettre à tous de se retrouver et d'échanger,
- favoriser le lien intergénérationnel,
- accompagner les jeunes dans leurs projets,
- favoriser l'implication des jeunes dans la vie de la Maison Des Jeunes
- favoriser l'accès des jeunes aux activités culturelles sportives et de loisirs.

## II/ LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

De manière générale, et selon le « Projet pour l'enfance et la jeunesse », la Maison Des Jeunes doit être :

- Un lieu d'accueil et d'écoute,
- Un lieu d'apprentissage (savoir être, savoir-faire, savoirs),
- Un lieu de création et de réalisation,
- Un lieu ouvert d'échanges, de rencontres et de découvertes

La pédagogie de la Maison Des Jeunes se définit selon les objectifs suivants :

### **A. Favoriser l'accès à la citoyenneté**

Apprendre au jeune la citoyenneté, c'est l'impliquer dans son environnement, le faire participer à la prise de décisions pour ce qui le concerne. Qu'il devienne un acteur à part entière sur son territoire.

### **B. Développer l'autonomie des jeunes**

Apprendre au jeune à chercher et savoir où trouver des ressources pour finaliser ses projets.

## **C. Favoriser l'accès des jeunes aux activités culturelles, sportives et de loisirs**

Favoriser l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs, apprendre de tout le monde sans distinction hiérarchique, partager son savoir avec les autres sans distinction.

## **III/ LES OBJECTIFS OPERATIONNELS**

### **A. Favoriser la citoyenneté**

La Maison Des Jeunes se doit d'être un espace permettant aux jeunes de :

- Prendre connaissance des différentes structures (institutionnelles, associatives...) et des différents acteurs qui organisent son territoire
- De s'exprimer librement dans un cadre laïque et selon les valeurs républicaines
- De s'impliquer dans l'organisation et la vie de la Maison Des Jeunes ainsi que dans la vie locale

Ces orientations sont les éléments qui fondent l'adolescent comme citoyen, responsable et acteur de son territoire de vie.

#### **Moyens mis en œuvre :**

- Le local est à disposition des jeunes ; par concertation, ils organisent son espace et son fonctionnement.
- L'animateur veille à ce que les jeunes apprennent à interagir avec les autres dans une notion de respect et de tolérance. Les jeunes prennent connaissance du règlement intérieur de la MDJ et s'engagent à le respecter.
- Chaque année une journée citoyenne est organisée sous la forme d'une sortie culturelle.

### **B. Développer l'autonomie des jeunes de la structure**

La MDJ est un lieu d'écoute et de réflexion qui doit permettre aux jeunes de :

- De s'intégrer et de participer à l'organisation d'évènements au niveau local
- De se responsabiliser en participant à la prise de décision
- De concevoir et de réaliser des projets portés individuellement ou en groupe par les jeunes. Les jeunes s'approprient la démarche de la pédagogie de projet.

#### **Moyens mis en œuvre :**

- Les jeunes participent et aident à l'organisation de la fête annuelle « Plaimpied-Givaudins en fête »

- Des temps réservés aux « projets » sont organisés sur les temps d'ouverture de la MDJ. L'animateur reste à l'écoute des idées de projets et accompagne les jeunes jusqu'à leur réalisation.
- La Maison Des Jeunes organise un séjour de vacances sous tentes chaque été dont un des objectifs est de permettre aux jeunes d'exercer un apprentissage de la vie en collectivité et de devenir acteur de leur séjour.

### **C. Favoriser l'accès des jeunes aux activités culturelles, sportives et de loisirs.**

Les activités proposées par la MDJ doivent permettre à tous de pouvoir y accéder.

L'animateur doit :

- S'assurer de la mixité filles/garçons en s'assurant de l'accessibilité des activités pour tous
- Travailler en partenariat avec les différentes associations et structures de la commune en lien avec la jeunesse.
- La MDJ doit permettre aux jeunes de proposer des activités et de participer à leurs mises en place avec le suivi de l'animateur.

#### **Moyens mis en œuvre :**

- Pour chaque période de vacances, l'animateur propose son planning d'activités en fonction des demandes et des envies des jeunes.
- Un séjour de vacances est mis en place chaque été
- Etre à l'écoute des demandes des filles en particulier car public minoritaire. Prendre note des idées émises par les filles.
- Partenariats avec différentes associations de Plaimpied-Givaudins dans le cadre des activités

## **IV/ MOYENS**

**Humains :** Un animateur titulaire du BEATEP présent 20h par semaine.

**Matériels :**

- Un local équipé (télévision avec la TNT, deux ordinateurs, baby-foot, différents jeux de société et de ballons,...).
- un parc à proximité
- un city stade
- le canal
- un terrain de football, un terrain de basket, plusieurs cours de tennis, table de ping-pong extérieure.

**Environnement :**

Plusieurs partenariats avec différentes structures et associations de Plaimpied-Givaudins et de l'extérieur avec entre autres :

- Les Amis du Four à Pain
- Le CACPG (Centre Artistique et Culturel de Plaimpied-Givaudins)
- Le CCAS

**Financier :**

Une cotisation de 5€ est demandée pour toute la durée de l'année scolaire.

La commune a signé un contrat temps libre avec la CAF

Pour certaines sorties une participation des familles est demandée à hauteur de 50% du prix réel hors coût animateur.

**VI/ FONCTIONNEMENT**

Il existe deux types de fonctionnement : période scolaire et période de vacances.

**Période des vacances****Planning d'ouverture au public**

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
10h à 12h	*	Accueil	*	Accueil	*
14h à 19h	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil

**Période scolaire****Planning d'ouverture au public**

Horaire	mercredi	samedi
10h à 12h		Accueil
13h30 à 18h	Accueil	Accueil

Horaire	Vendredi
15h à 19h	Accueil

## **VII/ MODALITES DE SUIVI DES ACTIONS MENEES PAR LA MDJ**

### **Commission enfance jeunesse**

Une commission d'élus où sont invités le responsable du service enfance jeunesse et l'animateur de la maison des jeunes se constitue pour suivre l'ensemble des actions et projets menés ou à mener pour le secteur enfance et jeunesse de la commune.

### **Un élu référent à la jeunesse**

Le délégué à la jeunesse est désigné par le Maire.

Il est en liaison directe et régulière avec l'animateur et le responsable du service enfance et jeunesse.

L'animateur lui transmet après chaque période de vacances un compte rendu des actions menées, l'état du budget et l'état de la fréquentation.

Le délégué centralise ainsi les projets de la MDJ et informe la commission Enfance et Jeunesse du fonctionnement du service.

O. BALDUINI, animateur de la Maison Des Jeunes, le 26 août 2022